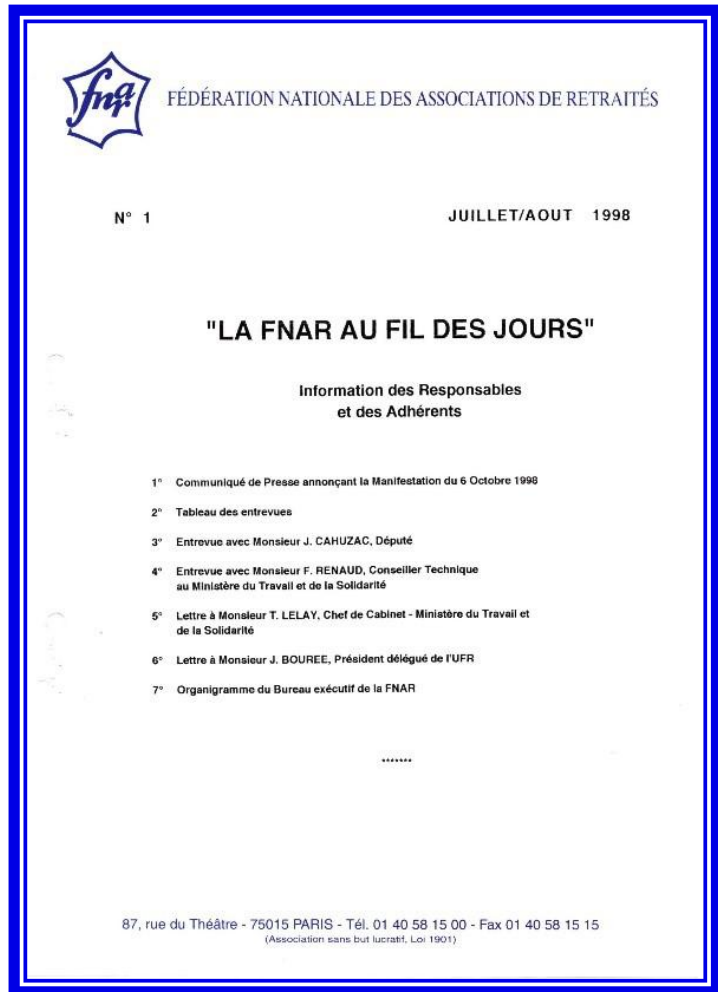




8 mai 2024 n° 200

*C'était le n° 1
de l'AFJ en 1998 !*



Sommaire

Du numéro 1 de l'AFJ au numéro 200 !	<u>1</u>
L'ancêtre de l'AFJ : La Lettre de la FNAR	<u>2</u>
La nouvelle plaquette FNAR	<u>3</u>
La Commission Retraite de la CFR	<u>4</u>
Les retraités sont demandés	<u>5</u>
Partenariats : quoi de neuf	<u>6</u>
AG d'INITIATIV'RETRAITE ALSACE et Congrès du SPELC.....	<u>7</u>

« La Lettre de la FNAR », l'ancêtre de l'AFJ lors du 10^e anniversaire de la FNAR

LA LETTRE de la Fédération Nationale des Associations de Retraités

SPECIAL X^e ANNIVERSAIRE

DÉCEMBRE 1984 N° 95

57, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris — Tél. (1) 359.04.61 (le matin de 9 h 30 à 12 h)



*Le Président Robert Baguet accueille à la tribune du X^e Anniversaire
Madame Georgina Dufoix, Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale*

L'enthousiasme des participants à la 10^e Assemblée Générale était impressionnant. Il était justifié, la fête était réussie.

A Bagnolet, dans les confortables salles de l'hôtel « Novotel », 230 délégués ont discuté, proposé les résolutions relatives plus loin.

La FNAR a mûri, disait-on. Il est vrai que tout observateur était frappé par la connaissance des réalités exprimées par les uns et les autres. Il remarquait également l'heureux mélange des générations qui est une des caractéristiques de notre Fédération Nationale. Pré-retraités, jeunes retraités et anciens ont su élaborer des projets avec un sérieux tempéré d'humour.

La réception à l'Hôtel-de-Ville de Paris a donné un lustre particulier à notre Assemblée qui s'acheva le lendemain par une grande manifestation à la Salle de la Mutualité.

Madame Georgina Dufoix, Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, Monsieur Joseph Franceschi, Secrétaire d'État chargé des Personnes Agées et des Retraités, Monsieur le représentant du Maire de Paris, ont témoigné de la sympathie qu'ils éprouvaient à l'égard des actions de la Fédération.

Nous avons été sensibles à leur présence et conscients de nos responsabilités.

Plus que jamais, dans une société en profonde mutation, chaque homme et chaque femme de ce pays doit se sentir concerné et fuir la tentation du repli sur soi.

Solidaires des plus démunis quel que soit leur âge, les 3 500 associations de la FNAR sont décidées à poursuivre leur action pour qu'ils aient autour d'eux un peu plus de justice et un peu plus de bonheur.

Robert Baguet

NOUVELLE PLAQUETTE FNAR

À l'occasion de son 50^e anniversaire, la FNAR a réalisé une nouvelle plaquette que voici.

C'est un outil qui permettra à tous ceux qui le souhaitent : présidents, responsables et adhérents des associations-membres, représentants de la FNAR dans diverses instances nationales ou territoriales... de mieux faire connaître notre fédération de retraités lors de rencontres, de démarches, de réunions, de colloques etc.

La plaquette se présente sous la forme d'un livret de quatre pages en format A5 ; vous pourrez y intégrer plusieurs intercalaires : Appel à bénévoles, Représentants de la FNAR au sein de France Assos Santé en région, Représentants de la FNAR dans les CDCA, Représentants des usagers dans les établissements de santé...

Vous pouvez retrouver à tous moments cette plaquette et ses intercalaires sur notre site internet www.fnar.info, soit dans le pied de page (footer), soit dans la rubrique « Boîte à outils » de votre espace réservé « Présidents et responsables », avec possibilité de téléchargement. Si vous souhaitez le diffuser, nous vous engageons vivement à utiliser un papier au grammage suffisamment fort (par exemple 160 g ou plus) pour la bonne tenue du document.



CFR

Retraite



© Mohamed Hassan de Pixabay

La Commission Retraite s'est réunie le 15 avril dernier.

Propos liminaires :

Félix VEZIER, nouvel animateur de la Commission Retraite, indique que l'on ne traitera pas de l'avis du CESE (Conseil Économique Social et Environnemental) à propos de la loi du « bien vieillir », qui relève des compétences de la commission Autonomie.

Puis il rend compte de sa participation le 12 avril à une **réunion de l'AJIS** (Association des Journalistes de l'Information Sociale), dont l'invité était M. Renaud VILLARD, DG de la Caisse Nationale de l'Assurance Retraite.

Vigilance/actualité :

Débat sur l'AGIRC-ARRCO : Un débat nourri a eu lieu à la fois sur l'article relatif aux réserves de l'AGIRC-ARRCO proposé par Christian BOURREAU et sur le sort à réserver au communiqué de presse du 8 mars 2024 publié par la Caisse. Il ressort de cet échange que nos interrogations ou les précisions qu'il nous paraissait utile d'apporter sur les notions de contribution ou de solidarité pourraient s'avérer contre-productives ; **il est décidé de ne pas poursuivre**. Cela n'empêche aucunement la publication éventuelle de tout ou partie de l'article de Christian sur le site de la CFR.

En revanche, **il est décidé d'écrire au COR** pour lui indiquer que des deux hypothèses qu'il examine actuellement la CFR rejette catégoriquement l'une d'elle et réaffirme son exigence d'une pension de réversion accordée dans les mêmes conditions dans tous les régimes (pas de conditions de ressources - accordée dès 55 ans - au taux de 60 % de la pension du conjoint décédé). Lors de la prochaine réunion de la commission, un projet de lettre au COR sera examiné.

Lettre au Premier ministre sur le maintien du pouvoir d'achat des retraités : quelques amendements sont apportés au projet. Félix VEZIER adressera le projet définitif à Pierre Erbs pour examen lors de la réunion du Bureau le 22 avril.

Mise en œuvre de la Réforme des retraites

La lettre préparée par Marie-Christine CHAMBE et adressée à Mme VAUTRIN n'a pas fait pour le moment l'objet d'une réponse.

En revanche, Marie-Christine a pris connaissance de consignes adressées récemment aux services attribuant des prestations sous conditions de ressources. Ainsi, concernant le logement (ALS, ALF-APL), pour les assurés qui ont ouvert un droit à la retraite avant le 1^{er} septembre 2023 : la majoration exceptionnelle des retraites de base (MAJEX) n'est pas prise en compte pour le calcul des droits.

Pour les nouveaux retraités à compter du 1^{er} septembre 2023, le Mico (Minimum contributif) est pris en compte dans le calcul des droits.

Concernant les autres prestations (PPA, RSA...), la MAJEX est retenue dans le calcul des prestations.

Ces dispositions semblent donc régler le problème pour l'APL de ceux qui sont devenus retraités avant septembre...sous réserve d'expertise.

Mise à jour de la rubrique retraite du site CFR :

L'examen des textes a été mené à son terme durant la réunion.

Félix VEZIER

FNAR

Avec l'aimable autorisation de la rédaction de « **Présence** », la revue de l'ARAF :

LES RETRAITÉS SONT DEMANDÉS

De nombreuses instances, nationales ou locales, sollicitent des représentants des retraités ou des personnes âgées pour participer à l'élaboration des politiques les concernant ou au moins donner un avis sur des propositions des administrations. Cette tendance est apparue au début des années 2000 et la FNAR, à laquelle adhère l'ARAF, a joué un rôle important dans cette évolution en participant régulièrement aux travaux et aux instances nées de cette évolution. Nous vous traçons ici un tour d'horizon des possibilités, en vous rappelant que vous pouvez proposer votre candidature.

HCFEA Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

Placé auprès du Premier ministre, il est composé de représentants des organisations de retraités, des associations de professionnels, de représentants des collectivités locales, des partenaires sociaux et de personnalités qualifiées. Il a pour missions d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle.

Le HCFEA est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

La Confédération française des retraités (CFR) et la FNAR sont membres du Conseil de l'âge, partie du HCFEA chargée de traiter des questions liées aux personnes âgées et retraitées.

La CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est une caisse de sécurité sociale chargée de gérer les crédits que l'État consacre à l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées (Allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap, EHPAD) ; elle a une gouvernance particulière puisque, à côté des partenaires sociaux, siègent des associations représentant les personnes et les professionnels. La FNAR est membre de ce conseil et en assure même la vice-présidence.

La CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse gère la retraite de base. Deux représentants de personnes retraitées siègent dans son conseil d'administration dont au moins un représentant du HCFEA qui est actuellement issu de la FNAR

France Assos Santé est l'organisme qui fédère les associations agréées pour désigner des représentants des usagers (cf. infra). La FNAR fait partie de son bureau national et de plusieurs bureaux régionaux

Les Conseils départementaux de la citoyenneté et l'autonomie (CDCA) sont placés auprès des Présidents des Conseils départementaux. Ils sont composés de représentants des personnes âgées ou en situation de handicap, des partenaires sociaux, des associations de professionnels du secteur de l'autonomie. 110 membres d'associations de la FNAR siègent dans les CDCA dont 10 de l'ARAF. Ils sont consultés sur tous les aspects des politiques départementales d'autonomie. À ce titre ils désignent des représentants dans les structures sanitaires et médico-sociales régionales ou départementales, en particulier les Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) sorte de « parlement » placé auprès des Agences régionales de santé. Plusieurs bénévoles de la FNAR participent aux CRSA dont des adhérents de l'ARAF.

La Commission des usagers dans les établissements sanitaires (hôpitaux et cliniques). Le représentant des usagers (RU) est porteur de la parole des usagers du système de santé, garant du respect de leurs droits et de leurs intérêts. Ils doivent appartenir à des associations ou des fédérations agréées par le ministère de la santé. La FNAR a obtenu cet agrément, ce qui permet aux associations membres de la FNAR de proposer aux ARS des candidats pour siéger dans les établissements de leur ressort. La FNAR dispose au niveau national de 100 mandats de RU dont 6 assurés par des adhérents de l'ARAF.

Vous constatez après ce tour d'horizon que les retraités peuvent être utiles dans de nombreuses instances en France dans lesquelles leurs avis sont sollicités. La FNAR et la CFR, qui rassemblent plus de 1 million d'adhérents préparent des positions et les communiquent aux personnes qui détiennent des mandats soit directement, soit par le canal de France Assos Santé et ses formations pour les RU par exemple. Ces positions sont également défendues au niveau européen à travers AGE, association européenne des personnes âgées.

Nous vous proposons de rejoindre les bénévoles déjà engagés dans ces travaux.

www.fnar.info

Sylvain DENIS

PARTENARIATS



Odalys

VACANCES

propose de nouvelles locations :

- **Résidence Prestige** : La Riviera (presqu'île de Giens), L'orée du Parc (Royan)
- **Chalets** : Le Chabichou (Deux Alpes) et Sporting Lodge (Plagne 1800)
- **Mobil Homes** : Flower Camping La Dourbie (Saint-Jean-du-Bruel Aveyron)

VVF

annonce l'ouverture de ses nouvelles destinations suivantes :

- En Bretagne : **VVF Club Trébeurden Côte de Granit Rose** (dans les Côtes d'Armor) et **VVF Sport Fouesnant-Les-Glénan**, sur la côte sud du Finistère
- Dans les pays de la Loire : **VVF Nature Noirmoutier Les Sableaux**, sur l'île de Noirmoutier

partenariat@fnar.info

A... comme Associations

• **INITIATIV' RETRAITE ALSACE** a tenu son Assemblée générale le mardi 26 mars à la Maison de l'Agriculture du Bas-Rhin à Schiltigheim. 140 adhérents étaient présents et ont écouté attentivement les différents rapports présentés par les responsables de l'association à commencer par son Président Raymond CLEMENT.

Puis Madame FLEURY, conseillère énergétique de l'Agence du Climat de Strasbourg, est intervenue sur le thème : « Rénovation énergétique de mon logement : quels travaux, quelles aides et comment être accompagné ? ». Les participants ont suivi son exposé avec le plus grand intérêt.

La matinée a été conclue par un déjeuner fort agréable au cours duquel les échanges entre les convives ont été très animés dans une ambiance bien sympathique et conviviale !

Claire MERCKLING représentait la FNAR.



• Le 78^e congrès du **SPELC** a eu lieu à Antony en Ile de France les 16, 17 et 18 avril. En raison d'un départ d'incendie quelques jours auparavant dans l'établissement où tout était organisé, les séances plénières ont dû avoir lieu dans un théâtre à proximité. Après l'Assemblée générale statutaire au cours de laquelle ont été exposés et discutés les différents rapports, certaines régions se sont exprimées – en particulier l'île de la Réunion et la Martinique –, des carrefours ont rassemblé les participants selon leur spécialité ; c'est ainsi que les retraités ont eu l'occasion d'écouter une notaire sur les questions de patrimoine, de testament, de succession. Le Congrès proprement dit a lieu tous les 3 ans ; il est l'occasion de renouveler une partie du Conseil fédéral dont les membres sont élus pour 6 ans. Au cours de la dernière journée, Pierre CONTI est venu s'exprimer au nom de la FNAR ; son intervention a été fort appréciée. Cette année, les responsables avaient fait venir la capitaine d'une équipe de rugby qui s'est exprimée sur les différentes manières de motiver les joueuses, pour le Spelc en l'occurrence les militants ! Jean-Louis STALDER, nouvel élu à la présidence, a prononcé le discours de clôture.

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités !

À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !... en recueillant une adhésion destinée à renforcer nos actions dans la défense des intérêts moraux et matériels de notre corps social.

Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



© F. Moreux

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR - 83/87 avenue d'Italie - 75013 PARIS

**Prochaine parution
le 8 JUIN**

Pour contacter la rédaction de ce bulletin, envoyez un message à l'adresse comcom@fnar.info